Image not found or type unknown

Pret bancaire sans assurance

Par **felix26**, le **20/11/2012** à **16:51**

Bonjour

Ma mere (décédé en Fevrier 2012) avait contracté un pret de 100000 Euros a l'age de 62 ans pour une durée de **35 ans** [s][/s]...
Elle etait malade et a donc refuse l'assurance proposée par la banque (ecrit sur pret bancaire)
Ce pret n'etait donc pas couvert par assurance
La banque ne l'a pas oblige a souscrire une autre assurance
La banque a pris une hypotheque sur la maison (valeur estime 330000 Euros)

Peux t'on se retourner contre la banque (ou meme le notaire qui a fait l'hypotheque) pour defaut de conseil ou autre ?

D'avance merci pour votre aide

Par **youris**, le **20/11/2012** à **18:19**

bjr,
vous écrivez vous même que votre mère a refusé l'assurance parce ce comme elle était malade elle n'aurait pas eu le prêt avec l'assurance.
je ne vois pas ce que vous pouvez reprocher à la banque puisque apparemment votre mère a pris cette décision en connaissance de cause.
prendre un autre assurance sans doute avec les mêmes contraintes ne changeait rien.
pouvoir emprunter à 62 ans pour une durée de 35 ans me parait inhabituelle du moins en france.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés